

Bordereau attestant l'exactitude des informations - AIX EN PROVENCE - 1301 - Actes des sociétés (A) - Dépôt le 16/12/2024 - 16099 - 2022 B 00160 - 909 243 784 - 2 HEURES 2 ROUES

SAS 2 HEURES 2 ROUES
Société par actions simplifiée au capital de 3000 euros
Siège Social : Parking du 60eme Anniversaire Mole Ouest du Port de Plaisance
13960 Sausset les Pins
RCS Aix en Provence 909 243 784

**PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE
GENERALE ORDINAIRE**

du 10 décembre 2024

L'an deux mille Vingt quatre
le 10 décembre à 9 heures
au siège social

Les associés se sont réunis sur convocation de la gérance pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- NON REMUNERATION DU PRESIDENT ET DE LA DIRECTRICE GENERALE POUR JANVIER 2025.
- Pouvoir à donner

Sont présents :

- Mr MILLOT Thierry titulaire de 50 actions
- Mme DUCROCQ Stéphanie titulaire de 50 actions

Soit un total de 100 actions représentées

L'Assemblée réunit ainsi toutes les parts composant le capital et réunit ainsi le quorum exigé par la loi.

Mr MILLOT Thierry, Président, préside l'Assemblée conformément à la loi.

Le Président constate que les associés présents ou représentés possèdent plus de la moitié des parts composant le capital social et qu'en conséquence l'assemblée peut valablement délibérer et prendre les décisions à la majorité requise.

T.M
SD

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, décide que Monsieur MILLOT Thierry PRESIDENT et Madame DUCROCQ Stéphanie DIRECTRICE GENERALE ne percevront aucune rémunération pour le mois de janvier 2025.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.


DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée confère tous pouvoirs au Président de la société, ou son mandataire, à effet d'accomplir toutes les formalités de publicité afférentes aux résolutions ci-dessus adoptées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à douze heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé de présent procès-verbal signé par les associés présents.

T.M


S.D
